



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Monsieur le directeur du SDMIS
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 09 septembre 2020

N/ Réf. : 2020029
Copie : Monsieur le Préfet

Objet : 2020-09-09 Plainte SDMIS contre Pyromane

Monsieur le directeur,

Le 31 juillet 2020, notre organisation syndicale vous a interpellé suite à l'arrestation d'un pyromane qui a sévi cet été sur plusieurs arrondissements de Lyon et Villeurbanne (CF : PJ). 29 actes lui ont été reprochés en l'espace de 6 mois.

N'étant plus face à des accidents mais à ce que nous assimilons à des actes criminels qui ont mis en danger les personnels intervenants, nous vous demandons que le SDMIS se porte partie civile dans cette affaire.

Par un courrier du 31 août 2020, vous nous indiquez que le service juridique ne jugeait pas utile de donner suite puisque le pyromane n'avait pas, selon vous, l'intention de nuire aux équipes de sapeurs-pompiers (CF : PJ). Surprenant quand on sait, ou qu'on est censé savoir, que le métier de pompier est un métier à risques !

Nous sommes extrêmement surpris par ce positionnement du service juridique et de votre validation. Pour nous, le simple fait d'allumer des incendies dénote d'une part, une réelle volonté de nuire au même titre que les véhicules incendiés avec des bouteilles de gaz à l'intérieur les nuits des 13 et 14 juillet dernier et d'autre part, génèrent un surcroît d'interventions et de fait, retardent les autres missions. Contre toute logique, les fausses alertes de secours seraient donc éalement répréhensibles mais pas la mise à feu volontaire de véhicules dans des sous-sol...

Nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer votre position qui ne nous semble pas conforme à une réelle volonté de protéger les sapeurs-pompiers contre ce type d'agissement. En effet, le message envoyé par votre l'établissement que vous dirigez, le SDMIS, n'encourage pas les pouvoirs publics et la justice à plus de considération à l'égard des sapeurs-pompiers qui mettent leurs vies en danger.

NB : un article de presse avec 2 camping-cars incendiés délibérément ayant occasionnés les blessures d'un SP : https://www.sudouest.fr/2020/09/07/charente-maritime-deux-camping-cars-en-feu-un-pompier-blesse-7816030-1391.php?fbclid=IwAR3ga9GLVulvQCvxWCr-ATVxEAFFm7zReYN1zxAZJqhkq9Hi_J6LS6KjAKc

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL